

Compte rendu affiché le 10 mars 2011

**Mardi 08 mars 2011**

**20H30**

Convocations adressées aux Conseillers Municipaux le

Mardi 02 mars 2011



### **ORDRE DU JOUR**

- ⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 08 février 2011.*
- ⇒ *Administration générale. Loyer pour la cellule commerciale du Pont du Gué - modifications.*
- ⇒ *Enfance-jeunesse. ALSH jeunesse - convention avec le CRIJB.*
- ⇒ *Finances.*
  - *Comptes administratifs et de gestion 2010.*
  - *Vote des taxes.*
  - *Budget primitif 2011 et reprise des résultats.*
  - *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - demande de subvention pour travaux d'amélioration de la voirie dans le centre bourg.*
  - *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - demande de subvention pour l'extension du centre de loisirs.*
- ⇒ *Ressources humaines. Personnel - participation à la Mutuelle Nationale Territoriale.*
- ⇒ *Questions diverses.*

**Présents :** M. NOUYOU Didier,

Mme BOUTHEMY Catherine, Mme CHATELLIER Marie-Christine, Mme COUSIN Ingrid, M. CROCQ Alain, M. DEVILLE Serge, M. FOURAGE Jean-Michel, M. GALLO Jean-François, Mme GAUTIER Carole, Mme GENTIC Annick, M. LAUNAY Didier, Mme LE CHÊNE Véronique, Mme LE MALET Brigitte, M. LOUAPRE Pierre-Yves, M. POULAUD Pierre, Mme SÉVEN Dominique, M. SIMON Jean- Dominique.

**Absents :**

**Absents excusés :** Mme BLAVETTE Véronique, M. FOURNIER Philippe, Mme LECAPITAINE Maryline, M. LERAY Patrick, M. NICOLAS Patrick et M. SORAIS Jean -Paul.

**Procurations de votes :** Mme BLAVETTE Véronique à Mme BOUTHEMY Catherine, Mme LECAPITAINE Maryline à M. SIMON Jean-Dominique, M. LERAY Patrick à M. POULAUD Pierre, M. NICOLAS Patrick à M. FOURAGE Jean-Michel et M. SORAIS Jean-Paul à Mme SÉVEN Dominique.

**Secrétaire de séance :** Mme BOUTHEMY Catherine.

**2011-018 Compte-rendu du Conseil municipal. Approbation du compte-rendu du 08 février 2011.**

Le compte rendu de la séance du 08 février 2011 est adopté à l'unanimité.

**2011-019 Administration générale. Loyer pour la cellule commerciale du Pont du Gué – modifications.**

Par délibération n° 2010-098 du 9 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé la location de la deuxième cellule commerciale à la Société CELTIC EVENEMENT dirigée par Monsieur Etienne BAHU, pour y exercer l'activité de traiteur. Le notaire chargé de la rédaction du bail a fait savoir que la société CELTIC EVENEMENT ne sera pas constituée. Le bail sera signé par Mr Etienne BAHU, personnellement. Par ailleurs, la date de départ de ce bail qui était fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2011 est reportée au 1<sup>er</sup> février 2011 pour des raisons de retard dans les travaux.

**Le Conseil municipal est invité à :**

- se proncer sur la modification du titulaire du bail et la date de commencement.

Le membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorisent le Maire à signer le bail commercial avec Monsieur Etienne BAHU, ou toute société qu'il représenterait, à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2011-020 Enfance-Jeunesse. ALSH jeunesse – convention CRIJB.**

Madame Bouthemy, adjointe à l'enfance et à la jeunesse, propose de passer une convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse Bretagne (CRIJB) afin de favoriser l'accès des jeunes de la commune aux informations jeunesse.

C'est dans le cadre de son projet de développement de l'information jeunesse en Pays de Rennes et avec le soutien de la Communauté d'agglomération Rennes Métropole que le CRIJB propose la mise ne place d'une action expérimentale favorisant l'accès des jeunes à l'information par la mise à disposition d'un certain nombre d'outils et de services à l'ensemble des communes ne disposant pas d'un point information jeunesse (PIJ).

Le CRIJB met ainsi à disposition du professionnel – relais :

- un kit documentaire thématique (5 dossiers sur des questions fréquemment posées par les jeunes),
- une permanence qui permet à l'animateur de disposer de réponses aux demandes d'information formulées par les jeunes (par téléphone, par mail ou internet),
- l'accès à 5 journées de sensibilisation liées à l'information jeunesse,
- visite possible au CRIJB ou au PIJ,
- appui possible du CRIJB sur des évènements jeunesse.

La commune s'engage à désigner un ou plusieurs professionnels - relais pour la commune, qu'il ait un lieu dédié à l'accueil des jeunes, qu'il prenne en compte les demandes et les besoins des jeunes à l'aide du kit ou en prenant contact avec le CRIJB. Ce professionnel s'engage à participer aux 2 temps de regroupement et d'information proposés par le CRIJB et à contribuer à l'évaluation du dispositif.

La convention dure 1 an à compter de la date de signature de la convention.  
La commune s'engage à participer à hauteur de 0.18 € par habitant (chiffre 2007), la contribution est donc fixée à 556.56 €.

### **Le Conseil municipal est invité à :**

- désigner le professionnel – relais,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CRIJB et tout document s'y rapportant,
- accepter la contribution financière de 556.56 au CRIJB et dire qu'elle sera imputée au budget.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- désigne Nicolas Morlais comme professionnel – relais,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CRIJB et tout document s'y rapportant,
- accepte la contribution financière de 556.56€ au CRIJB et dire qu'elle sera imputée au budget.

### **2011-021 Finances – Comptes administratif et de gestion 2010.**

Il est présenté au Conseil municipal, le compte administratif de l'exercice 2010, qui a été dressé par le Maire et qui peut se résumer ainsi :

#### **COMMUNE**

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 496 098.98€
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 226 656.11€
Excédent antérieur	178 438.32€

**Excédent de fonctionnement 447 881.19 Euros**

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement de l'exercice	852 869.35€
Dépenses d'investissement de l'exercice	1 246 634.59€
Excédent antérieur	304 932.54€

**Déficit d'investissement 88 832.70 Euros**

Avant de se retirer, afin que le Conseil municipal délibère, le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Pierre Poulaud, 1er adjoint.

Monsieur Pierre Poulaud fait remarquer que l'excédent d'investissement a été corrigé par un reliquat de 4 352€ qui reste à la commune suite au transfert de la compétence

assainissement au Syndicat BOCOSAVE en 2009. L'excédent à reprendre sera donc de 304 932.54€.

Aucune remarque n'est formulée et le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 de la Commune.

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Le Conseil municipal, à l'unanimité (21 voix pour), déclare que le compte de gestion de la commune, dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

Approbation du Conseil municipal.

### **2011-022 Finances – Vote des taxes.**

Monsieur Pierre-Yves Louapre, Adjoint chargé des Finances propose une augmentation des taux appliqués pour le calcul des taxes d'habitation et foncières pour l'année 2011 de l'ordre de 2.5%. En 2010, ils s'établissaient comme suit :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>14.94%</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>18.59%</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>40.14%</b>

La Commission des finances s'est réunie le 16 février. La principale préoccupation est de pouvoir maîtriser dans le temps les charges de fonctionnement afin d'anticiper la diminution des dotations de l'état. La commission souhaite conserver un niveau d'autofinancement suffisant pour l'investissement à venir.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'augmenter la fiscalité locale de manière modérée afin de ne pas pénaliser les ménages qui peuvent subir, déjà par ailleurs, des augmentations de fiscalité des autres collectivités territoriales.

#### **Le Conseil municipal est invité à :**

- se prononcer sur l'application des taux suivants pour 2011 :

<b>Taxe d'habitation</b>	(Base prévisionnelle 3 190 000€)	<b>15.31%</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	(Base prévisionnelle 2 338 000€)	<b>19.05%</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	(Base provisoire 75 800€)	<b>41.14%</b>

Le produit ainsi obtenu passerait à 964 962 Euros si les bases communiquées à ce jour deviennent définitives.

Après en avoir délibéré et par 21 voix pour et une abstention Mme Ingrid Cousin, les membres du Conseil municipal votent les taux des taxes pour l'année 2011 comme suit : Taxe d'habitation 15.31%, Taxe foncière bâti 19.05 % et Taxe foncière non bâti 41.14 %.

### **2011- 023 Finances – Budget primitif 2011 et reprise des résultats**

Monsieur Nouyou propose de reprendre pour 2011, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 de chacun du budget dont le compte administratif vient d'être voté, de la manière suivante :

1°) Les comptes de la commune dégagent sur l'exercice 2010 un excédent de clôture en section de fonctionnement de 447 881.19 euros.

Le Conseil municipal décide d'affecter, à l'unanimité, ces résultats de la manière suivante :

En investissement à l'article 1068 «Excédent de fonctionnement capitalisé» pour 240 000 euros.

Le reliquat étant reporté en fonctionnement soit 207 881.19 euros.

## **Section de fonctionnement du Budget de la commune**

L'Adjoint chargé des Finances donne lecture des différents chapitres de la section de fonctionnement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 2 666 501 euros.  
Le budget de la section de fonctionnement est voté par chapitre.

A l'unanimité, le Conseil municipal vote le Budget de fonctionnement de 2011.

Une subvention de 10 000 euros est votée, à l'unanimité, au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour permettre son fonctionnement.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 5 ans la durée d'amortissement des frais d'études payés en section d'investissement.

## **Budget d'investissement du Budget de la commune**

Il est également donné lecture du budget d'investissement qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 286 882 euros.

Les opérations existantes sont maintenues ou confortées : Eclairage public, sécurité signalisation, acquisition de matériel ou de mobilier.

Les travaux de voirie sont individualisés cette année par la création de nouvelles opérations : aménagement carrefour route d'Orgères, aménagement rue des Sports, aménagement rue du Beausoleil, aménagement entrée de bourg Les Dômes de l'Ise, aménagement triangle de sécurité Rochechaude et aménagement sentier allée Jean Mermoz.

L'extension du centre de loisirs va débuter en 2011. Les études nécessaires à la construction d'un terrain de football vont être lancées.

Comme pour l'exercice 2010, les membres du Conseil municipal sont saisis d'une demande de Monsieur le Maire concernant l'imputation en section d'investissement des dépenses liées à la signalisation et signalétique.

Considérant la durabilité dans le temps des installations de signalisation, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'imputer les sommes concernant les achats de signalisation ou de signalétique en section d'investissement, au compte 2152-178. Approbation du Conseil municipal.

Des opérations de création de traçage de terrains sont prévues à la salle polyvalente et de sports et sur le terrain appelé plateau d'évolution. Considérant leur durée dans le temps, une quinzaine d'année, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ces travaux en dépenses d'investissement aux articles 2313 et 2315.

Le Budget d'investissement est voté à l'unanimité, par opération et, à défaut, par chapitre.

**2011-024 Finances. Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux – demande de subvention pour travaux d'amélioration de la voirie dans le centre bourg.**

La Dotation Globale d'équipement et la Dotation de Développement Rural (DETR) ont fusionné en 2011 et deviennent la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La commune de Bourgbarré étant éligible à cette aide financière de l'état, il est proposé au Conseil municipal de la solliciter pour la réalisation de travaux d'amélioration de la voirie dans le centre bourg, carrefour de la rue de Rennes et de la route d'Orgères et de travaux de sécurité près des écoles : rue des Sports et rue Georges Brassens.

Il est envisagé l'amélioration de la voirie dans le centre Bourg et près des écoles, par la création de trottoirs, de parkings longitudinaux et de revêtement de chaussée avec passages piétons. Ceci tout particulièrement afin de sécuriser la circulation des scolaires. Pour la même raison, un revêtement en enrobé est prévu sur les trottoirs de la rue Georges Brassens, près de l'Ecole publique, ces derniers étant uniquement sablés.

Dans le centre bourg, il est projeté l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la rue de Rennes et la rue d'Orgères afin de réduire la vitesse des véhicules.

Le coût des travaux est le suivant :

Giratoire Carrefour rue de Rennes et rue d'Orgères	15 255.00 € HT
Rue des Sports	27 925.00 € HT
Rue Georges Brassens	3 300.00€ HT

Soit un coût total de 46 480.00€ HT.

Pour financer ces travaux, une aide du Conseil Général de 7.45€ le m<sup>2</sup> est accordée pour l'aménagement du giratoire soit 1 862.50€. D'autre part, Rue des Sports, RENNES METROPOLE doit participer à hauteur de 25% du coût de l'enrobé, soit un estimatif de 2 655€.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des Equipements de sécurité. Pour notre commune, la participation de l'Etat serait de 25% du montant hors taxes soit : 11 620€.

Plan de financement récapitulatif

DEPENSES HT	FINANCEMENT HT			
	Conseil Général	Rennes Métropole	DETR	Commune
46 480.00 €	1 862.50 €	2 655.00 €	11 620.00 €	30 342.50€

**Le conseil Municipal est invité à :**

- émettre un avis sur ce projet et à solliciter l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le projet présenté et dit que le financement est inscrit au Budget 2011 de la commune,
- donne son accord sur le projet pour une estimation globale de 46 480.00 € HT et approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite la subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour ce projet, auprès de l'Etat,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

**2011-025 Finances. Dotation d 'Equipement des Territoires Ruraux – demande de subvention pour l'extension du centre de loisirs.**

Comme il est précisé dans la délibération précédente, la Dotation Globale d'équipement et la Dotation de Développement Rural (DETR) ont fusionné en 2011 et deviennent la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. La commune de Bourgbarré étant éligible à cette aide financière de l'état, il est proposé au Conseil municipal de la solliciter pour la réalisation de travaux d'extension du centre de loisirs. Vu le nombre d'enfant s à fréquenter le centre, la commune a été obligée de louer un bâtiment mobile afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire présente le projet aux membres du Conseil Municipal. Cette extension du centre de loisirs, rendue indispensable par l'arrivée importante de familles dans les lotissements. Il s'agit de la construction de salles d'activités avec un sas d'accueil et la restructuration des sanitaires.

Le coût des travaux s'élève à 196 489€ HT. Il convient d'y ajouter les honoraires d'architecte pour 18 667€ HT et les frais liés aux autres intervenants : le bureau de contrôle pour 4 348.00 HT, le coordonnateur sécurité pour 2 676.00€ et les études de sols pour 2 007.00€ HT.

Ce projet est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre des Projet d'ordre social, sur la base de 25%.

**Coût total du projet : 224 187.00€ HT**

Travaux : 196 489.00€HTT  
Honoraires : 27 698.00€ HT

Ce projet serait donc financé de la manière suivante :

Subvention DETR : 56 046.00€  
Commune : 168 141.00€

Aucune autre subvention n'ayant été accordée à ce jour.

**Le conseil Municipal est invité à :**

- émettre un avis sur ce projet et à solliciter l'Etat pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve l'avant projet présenté,
- donne son accord sur le projet pour une estimation globale de 224 187.00€ HT et approuve le plan de financement prévisionnel,
- sollicite la subvention DETR pour ce projet auprès de l'Etat,
- autorise le Maire à déposer la demande de permis de construire et à signer toutes les pièces concernant cette affaire.

#### **2011-026 Ressources humaines. Personnel - participation à la Mutuelle Nationale Territoriale.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation de la commune est versée chaque année à la Mutuelle Nationale Territoriale afin d'alléger les cotisations des salariés à cette garantie de maintien de salaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le même taux que l'année dernière, 0,23 %, appliqué à la masse salariale prévisionnelle. Il est rappelé que la participation de l'employeur ne peut pas dépasser 25 % de la part versée par le salarié. La participation pour 2011 serait de 1 405€.

#### **Le Conseil Municipal est invité à :**

- se prononcer sur la participation de la commune pour 2011.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable à l'unanimité, pour la somme de 1 405 €.

#### **2011-027 Questions diverses.**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie, Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes :

- Vente d'un terrain dans le lotissement « Le Douet Pérou », ZI 604.
- Vente d'un local dans le Parc d'Activités « Les Placis », ZE 195.

Monsieur NOUYOU informe le Conseil Municipal que l'établissement du Plan communal de sauvegarde a débuté il y a quelques semaines. Il s'agit de réaliser un plan permettant la gestion préventive des risques sur la commune. Cette mission a été confiée à l'Association ECTI.

Séance comprenant les délibérations du n°2011-018 au n°2011-027 et clôturée à 23 H 00.